



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 30 novembre 2020 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

SONT PRÉSENTS PAR VOIE DE WEB CONFÉRENCE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :

Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: madame Josée Vendette, dans le cadre de ses fonctions en tant que directrice générale et secrétaire d'assemblée.

Tous les membres du Conseil présents physiquement ou identifiés individuellement par voie téléphonique forment quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Plourde, et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisés à prendre part aux débats, à délibérer et à voter en transmettant leurs intentions à la directrice générale qui assure le suivi avec les membres du conseil assistant par voie de ZOOM.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur le site Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

MOT D'OUVERTURE

Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée. Il remercie monsieur Jean-Guy Dionne, maire suppléant, pour l'avoir remplacé lors de la séance du 16 novembre 2020.

BONS COUPS DU MOIS:

Monsieur le Maire, Michel Plourde, tient à féliciter l'entreprise Industries Palco Inc. Il souligne les belles réalisations de cette entreprise laquelle a, à sa tête, monsieur Thomas Deshaies, lequel est président de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources et représente avec brio la jeune relève entrepreneuriale de la région.

Dans le but de promouvoir l'économie circulaire de la région et réduire l'utilisation de son broyeur, l'entreprise donne annuellement plusieurs palettes de bois endommagées au CFER, une école de métier sise à Asbestos, qui avec les outils fournis par les Industries Palco Inc., recycle le bois en faisant de nouvelles palettes et/ou du bois de chauffage. Une belle initiative qui permet aux jeunes de se familiariser avec le travail du bois.

382-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la



No de résolution
ou annotation

convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT les modifications proposées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
APPUYÉE par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé et en y ajoutant le point suivant :
6.2 Garage municipal – Suivi – Nouveau garage.

L'ordre du jour se lit comme suit :

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS : Palco Inc.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 août 2020

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2020

3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 30 novembre 2020

3.3 Corporation de développement économique de Danville – Subvention de fonctionnement

3.4 Corporation de développement économique de Danville – Subvention d'investissement

3.5 Corporation de développement économique – États financiers 2019 – Dépôt

3.6 Programme d'aide à la voirie locale 2018 – Volet ERL – Reddition de compte

3.7 Programme d'aide à la voirie locale 2019 – Reddition de compte

3.8 Redevances de matières résiduelles – Indexation 2021 et fusion – Information

3.9 Fonds de roulement- Remboursement de l'emprunt de 2017 – Autorisation

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Horaire des séances du conseil 2021 – Adoption

4.2 Concours - Décoration de Noël – Modalités et lancement

4.3 Hydro-Québec – Entente de partenariat –Borne 240V – Autorisation de signature

4.4 OTJ – Rapport annuel 2020 et demandes 2021– Dépôt

4.5 Cooptel – Permission de passage – Pont Lac Denison - Autorisation

4.6 FDT local – Achats et mandat – Autorisation

4.7 Borne Québec – Étude de la flotte de véhicules – Inscription au programme d'aide

4.8 FQM – Appel d'offre luminaires Del à basse intensité – Suivi

4.9 CSSS – Bilan de la campagne des boîtes repas et décision quant au don final

4.10 Prix Hommage bénévolat – Autorisation de dépôt de candidature

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

5.1 Convention collective – Avis de dépôt des demandes syndicales – Information

5.2 Fermeture des bureaux - Période des fêtes de Noël et du Jour de l'an – Décision

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Garage municipal – Offre de service – Autorisation

6.2 Garage municipal – Suivi – Nouveau garage

6.3 St-Rémi-de-Tingwick – Déneigement – Entente – Autorisation

6.4 Dossier fibre optique – MRC des Sources (Information et position)

6.5 Déneigement – Sous-traitance – Autorisation

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Règlement numéro 213-2020 - Gestion de la chasse en périmètre urbain - Adoption

7.2 École Masson – Permission et demande de main d'œuvre – Projet plein air

7.3 GMR des Sources – Compte-rendu – Information

7.4 Schéma d'aménagement et de développement durable 2020 - Information

8.0 SERVICE INCENDIE

8.1 Rapport du directeur du service – Novembre

9.0 DEMANDES DIVERSES

9.1 Palco – Problématique de bruit

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

10.0 CORRESPONDANCE



No de résolution
ou annotation

- 10.1 Plan pour une économie verte – Communiqué
- 10.2 Programme PAIR – Invitation du CAB des Sources – Inscription
- 10.3 Fondation de la faune – Calendrier 2021 – Invitation
- 10.4 CAUCA et CITAM s'unissent – Information
- 10.5 Sécurité civile – Art. 52.3 – Désignation du MERN – Information
- 10.6 Sécurité civile – Bulletin d'information COVID
- 10.7 Partenaires en réussite éducative – Bulletin de novembre
- 10.8 Cyclotourisme et tourisme Gourmand – Bilan 2020
- 10.9 Sur la scène environnementale – Édition 12 novembre 2020
- 10.10 Danville en transition – Capsule de décembre
- 10.11 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Achat local – Invitation
- 10.12 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources-Mot de Bienvenue
- 10.13 Bonjour Québec – Nouveau site web
- 10.14 Bornes électriques rapides – A & W – Mise en service - Information
- 10.15 Fédération des villages – Relais – Suivi assemblée générale et Prix Inspiration
- 10.16 Bulletin eaux municipales – Novembre 2020
- 10.17 Défi Polyteck – Information
- 10.18 Semaine des tout-petits – Information
- 10.19 Climatoscope - Information
- 10.20 Municipalité contre la violence conjugale – Soutien

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

- 11.1 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche – Octobre 2020
- 11.2 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne
- 11.3 Rapport de madame Nathalie Boissé
- 11.4 Rapport de madame Ginette Pinard pour les mois d'octobre et de novembre

12.0 VARIA

- 12.1 Triphasé en milieu rural – Information

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 14 décembre 2020 à 19 heures
- 13.2 Assemblée spéciale d'adoption du budget 2021 – Lundi, 14 décembre 2020 à 20 h

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE.

	<p>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></p>
<p>383-2020</p>	<p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 août 2020</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 août 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, APPUYÉE par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 août tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>384-2020</p>	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p> <p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 279 317,25 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>385-2020</p>	<p>3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 30 novembre 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 30 novembre 2020 transmise aux membres du conseil;</p>



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
APPUYÉE par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des chèques émis au 30 novembre 2020 telle que soumise au
montant de 109 115,47 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la
personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilité budgétaire

Communication est également donnée d'un certificat de Mme Josée Vendette, secrétaire-
trésorier, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les
cités et villes, il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires et des fonds disponibles pour
rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des comptes à payer et la liste
des chèques émis au 30 novembre 2020 de la Ville de Danville, totalisant 388 432,72 \$.

Josée Vendette, secrétaire-trésorière

386-2020

**3.3 Corporation de développement économique de Danville – Subvention de
fonctionnement**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Corporation de développement économique de
Danville pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement afin de compenser une partie
des salaires des employés mis à la disposition de la Corporation par la Corporation de
développement économique d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE la demande représente une somme de 40 214,25 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
APPUYÉE par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU :

DE CONSENTIR à la Corporation de développement économique de Danville une subvention
non remboursable de fonctionnement au montant de 40 214,25 \$;

DE VERSER cette subvention à même les sommes perçues par le biais de la taxe imposée
pour la mise en place d'une réserve pour le développement économique de la Ville de
Danville.

ADOPTÉE.

387-2020

**3.4 Corporation de développement économique de Danville – Subvention
d'investissement**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Corporation de développement économique de
Danville pour l'obtention d'une subvention d'investissement au montant de 45 000 \$ pour lui
permettre d'acquérir le lot 4 077 752;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera versée lors de l'acquisition de ladite propriété;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
APPUYÉE par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU ;

D'AUTORISER le versement d'une subvention d'investissement au montant de 45 000 \$ pour
l'acquisition du lot 4 077 752 à même la taxe imposée pour la mise en place d'une réserve
pour le développement économique de la Ville de Danville.

ADOPTÉE.


3.5 Corporation de développement économique – États financiers 2019 - Dépôt

La directrice générale dépose les états financiers 2019 de la Corporation de développement
économique de Danville.

Le tout est soumis à titre d'information.

**3.6 Programme d'aide à la voirie locale 2018 – Volet entretien des routes locales -
ERL – Reddition de compte**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

 No de résolution ou annotation	<p>3.7 Programme d'aide à la voirie locale 2019 – Volet entretien des routes locales - ERL - Reddition de compte</p> <p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>												
	<p>3.8 Redevances des matières résiduelles – Indexation 2021 et fusion – Information</p> <p>La directrice générale dépose un courriel reçu du Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques informant les municipalités de la modification du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles, laquelle entérine la fusion des redevances régulières et supplémentaires à compter de 2021.</p> <p>À compter de 2021, les redevances seront de 23,75 \$ pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues alors qu'en 2020, les redevances régulières sont de 12,72 \$ par tonne métrique et les redevances supplémentaires sont de 10,79 \$ la tonne métrique pour un total de 23,51 \$ par tonne métrique qui, une fois indexée, représentera la somme de 23,75 \$ de la tonne métrique prévue pour l'année 2021.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>												
<p>388-2020</p>	<p>3.9 Fonds de roulement – Remboursement de l'emprunt de 2017 – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a emprunté une somme de 54 745 \$ à même son fonds de roulement pour financer divers projets;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet emprunt doit être remboursé sur une période de cinq (5) ans;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a remboursé une somme de 10 950 \$ audit fonds de roulement par la résolution 506-2018 adoptée le 17 décembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux remboursements de 2019 et 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE REMBOURSER une somme de 21 900 \$ au fonds de roulement de la Ville de Danville pour les remboursements de 2019 et 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>												
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>												
<p>389-2020</p>	<p>4.1 Horaire des séances du conseil 2021 - Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT le calendrier des séances du conseil 2021 soumis aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ADOPTER le calendrier des séances du conseil municipal de la Ville de Danville pour l'année 2021.</p> <p>Les dates des séances du conseil municipal pour l'année 2021 seront :</p> <table data-bbox="375 1970 1263 2099"> <tr> <td>18 janvier 2021</td> <td>10 mai 2021</td> <td>13 septembre 2021</td> </tr> <tr> <td>8 février 2021</td> <td>14 juin 2021</td> <td>4 octobre 2021</td> </tr> <tr> <td>8 mars 2021</td> <td>12 juillet 2021</td> <td>15 novembre 2021</td> </tr> <tr> <td>12 avril 2021</td> <td>9 août 2021</td> <td>13 décembre 2021</td> </tr> </table> <p>Un avis public sera donné en conséquence.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>	18 janvier 2021	10 mai 2021	13 septembre 2021	8 février 2021	14 juin 2021	4 octobre 2021	8 mars 2021	12 juillet 2021	15 novembre 2021	12 avril 2021	9 août 2021	13 décembre 2021
18 janvier 2021	10 mai 2021	13 septembre 2021											
8 février 2021	14 juin 2021	4 octobre 2021											
8 mars 2021	12 juillet 2021	15 novembre 2021											
12 avril 2021	9 août 2021	13 décembre 2021											
<p>390-2020</p>	<p>4.2 Concours – Décoration de Noël – Modalités et lancement</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de mettre sur pied un concours de décoration de Noël afin d'embellir la Ville de Danville en cette période de pandémie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont jusqu'au 17 décembre 2020 pour s'inscrire et faire</p>												



No de résolution
ou annotation

parvenir leurs candidatures;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
APPUYÉE par monsieur Daniel Pitre;
IL EST RÉSOLU:

DE FAIRE la promotion du Concours-Décoration de Noël;

QU'un comité soit formé afin de juger les participants;

D'INFORMER les citoyens des particularités de ce concours.

Voici la base du concours:

- * Le concours s'adresse aux citoyens de Danville;
- * Le concours est ouvert aux maisons, appartements et entreprises;
- * Les participants devront décorer en façade de la rue de façon originale et créative;
- * Seules les décorations visibles de la rue seront jugées;
- * Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des décorations de Noël et la visibilité.

ADOPTÉE.

391-2020

4.3 Hydro-Québec – Entente de partenariat – Borne 240V – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville d'installer des bornes 240V sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 333-2019 adoptée le 21 octobre 2019 autorisant la signature d'une entente pour la réalisation de ce projet avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, une nouvelle entente doit être signée avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le "Circuit électrique");

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'environnement et du transport, la Ville de Danville désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

CONSIDÉRANT QUE le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
APPUYÉE par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la signature de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour la mise en place de bornes 240V sur le territoire de la Ville de Danville.

ADOPTÉE.

4.4 OTJ – Rapport 2020 et demandes 2021 - Dépôt

La directrice générale dépose le rapport 2020 de l'OTJ de la Ville de Danville lequel fait également état des demandes de l'équipe de l'OTJ pour l'année 2021.

Ce rapport est soumis à titre d'information et sera éventuellement discuté lors d'un atelier de travail.

392-2020

4.5 Cooptel – Permission de passage – Pont Lac Denison - Autorisation



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE Cooptel doit effectuer des travaux de raccordement d'une résidence et que pour ce faire, COOPTEL doit traverser le pont du chemin du Lac Denison près du barrage dudit lac;

CONSIDÉRANT QUE la structure du pont du Lac Denison appartient à la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel demande la permission d'attacher ses fils sur la structure du pont pour traverser la décharge du Lac Denison plutôt que d'installer des poteaux et suspendre un fil au-dessus de la décharge;

CONSIDÉRANT QUE les installations sont minimales et que le poids de celle-ci n'est pas considérable;

CONSIDÉRANT QUE l'installation projetée ne nuira pas à la circulation, ni aux opérations du barrage et à la décharge du Lac Denison;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
APPUYÉE par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'autorisation d'attacher à la structure du pont les installations requises par Cooptel pour desservir la résidence, le tout suivant les plans soumis.

ADOPTÉE.

4.6 FDT local – Achats et mandat – Information

La directrice générale informe les membres du conseil que le dossier suit son cours.

393-2020

4.7 Borne Québec – Étude de la flotte de véhicules – Inscription au programme d'aide - Volet : conversion de la flotte de véhicules à essence vers électrique

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Borne Québec pour l'étude d'une partie de la flotte de véhicules de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE le mandat serait de faire l'analyse de la flotte de véhicules, comparatif essence versus électrique selon les GES (gaz à effet de serre) et le coût d'économie financière;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du travail à effectuer est de 20 heures, réparties entre l'électricien (12 heures) et la coordonnatrice (8 heures);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-Guy Dionne,
APPUYÉE par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat donné à Borne Québec soit :

D'ÉVALUER les installations électriques existantes et émettre des recommandations;

D'ÉVALUER les différentes possibilités d'augmenter la capacité électrique;

D'ANALYSER les différents types de vitesse de charge des bornes et les recommandations;

D'ANALYSER en optimisation de l'énergie des bâtiments;

DE DÉPOSER l'analyse personnalisée des comparables en véhicules électriques prouvant l'économie potentielle;

D'ÉMETTRE et de déposer un rapport d'expertise.

Les frais sont :


Maitre électricien 125 \$ / h


Coordonnateur 85 \$ / h


ADOPTÉE.


4.8 FQM – Appel d'offre luminaires DEL (diode électroluminescente) basse intensité – Suivi

La liste visant à répertorier les luminaires à remplacer a été faite, mais la direction générale mentionne que cela ne vaut pas la peine de s'inscrire au programme étant donné que nous n'en n'avons pas suffisamment à remplacer.

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>394-2020</p>	<p>4.9 CSSS – Bilan de la campagne des boîtes-repas et décision quant au don final</p> <p>CONSIDÉRANT l'activité du Maire tenue le 31 octobre 2020 au profit du CSSS des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT le bilan déposé;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite bonifier les sommes dégagées par l'activité;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard, APPUYÉE par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE VERSER au CSSS des Sources une somme de 1 000 \$ incluant les sommes perçues lors de l'activité, soit 650 \$, à titre de don de la Ville de Danville pour l'année 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>395-2020</p>	<p>4.10 Prix hommage bénévolat – Autorisation de dépôt de candidature</p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation reçue nous incitant à déposer une candidature dans le cadre du Prix Hommage Bénévolat 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT la suggestion de candidature déposée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DÉPOSER la candidature de (le nom ne sera pas mentionné) au prix Hommage Bénévolat 2021.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>396-2020</p>	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p> <p>5.1 Convention collective – Avis de dépôt des demandes syndicales – Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que la partie syndicale a déposé ses demandes dans le cadre du renouvellement de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Danville. Le comité patronal se réunira pour étudier ces offres et formuler ses demandes.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p> <p>5.2 Fermeture des bureau – Période des fêtes de Noël et du Jour de l'an – Décision</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du personnel-cadre et des employés de la Ville prévoient des congés fériés pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'achalandage pendant la période des Fêtes;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DÉCRÉTER la fermeture des bureaux municipaux de la Ville de Danville du 18 décembre 2020 à midi au 4 janvier 2021 inclusivement.</p> <p>Les bureaux seront ouverts à compter du 5 janvier 2021 à 8 h 30.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p> <p>PÉRIODE DE QUESTIONS</p> <p>Vient ensuite la période de questions prévue à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes au cours de laquelle</p> <p>M. Germain Ducharme demande où en sommes-nous quant aux tests à faire relativement à la pompe numéro 3?</p> <p>M. Michel Bernier demande quand sera effectuée la prochaine mise à jour des procès-verbaux sur le site internet de la Ville ? Le dernier disponible date du 30 juin 2020.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>397-2020</p>	<p>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</p> <p>6.1 Garage municipal – Offre de service - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT l’offre de service de M.A.T.H. datée du 23 novembre 2020 pour la préparation de renforts temporaires de toitures pour la partie arrière du garage municipal;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces renforts permettront de poursuivre l’utilisation de la partie arrière du garage;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER M.A.T.H. pour concevoir et préparer les plans requis pour l’installation de renforts temporaires de toiture pour la partie arrière du garage municipal, le tout suivant l’offre de service déposée le 23 novembre 2020 au montant de 5 000 \$;</p> <p>Un délai de 3 semaines est donné pour la réalisation du mandat.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>6.2 Garage municipal – Suivi – Nouveau garage</p> <p>Les plans ne sont pas débutés.</p>
<p>398-2020</p>	<p>6.3 St-Rémi-de-Tingwick – Déneigement – Entente – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Danville procède au déneigement d’une partie du chemin du Lac sur une longueur de 175 mètres jusqu’au territoire de la municipalité de Tingwick;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette section est sous la responsabilité du ministère des Transports et que le contrat est attribué à la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition par monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE la Ville de Danville mandate la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick afin de procéder au déneigement d’une partie du chemin du Lac (partie sur le territoire de Danville) afin de permettre aux camions de déneigement une circulation sécuritaire. Le montant alloué pour effectuer ce travail sera de 1 238 \$ pour la saison hivernale 2020-2021.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>399-2020</p>	<p>6.4 Dossier de fibre optique – MRC des Sources (information et position)</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Maire, monsieur Michel Plourde, lit un communiqué public et commun des MRC du Granit et des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a adopté une résolution 2020-11-11054 mentionnant l’opposition au soutien du ministère de l’Économie et de l’Innovation au projet de desserte internet d’Xplornet;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Nathalie Boissé et unanimement résolu :</p> <p>D’APPUYER les démarches de la MRC des Sources afin que le processus d’analyse soit respecté;</p> <p>QUE soit respecté les choix de la MRC des Sources qui avait identifié la technologie Fibre à la maison (FTTH) comme étant celle qui répond le mieux aux besoins de ses citoyens et aux réalités de son territoire;</p> <p>QUE le ministère de l’Économie et de l’Innovation consulte la MRC des Sources avant d’offrir son soutien au projet d’Xplornet;</p> <p>QUE la Ville de Danville invite ses citoyens à se prononcer via les réseaux sociaux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>400-2020</p>	<p>6.5 Déneigement – Sous-traitance – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’accorder des contrats pour le déneigement de certaines parties de chemin sur le territoire de Danville;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard, APPUYÉE par monsieur Jean-Guy Dionne : IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE les contrats suivants soient alloués pour le déneigement en sous-traitance pour la saison 2020-2021 :</p> <table border="0" data-bbox="300 282 1380 577"> <tr> <td>Domaine Rief s.e.n.s.</td> <td>Chemin Rief</td> <td>621,16 \$</td> </tr> <tr> <td>Mun. St-Georges-de-Windsor</td> <td>Route Paradis</td> <td>2 084,66 \$</td> </tr> <tr> <td>Crhistian Perreault</td> <td>Partie Privée</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chemin du lac Perkins</td> <td>1 381,22 \$</td> </tr> <tr> <td>Alliance Magnésium</td> <td>Ch. Haslett Nord et Sud</td> <td>9 381,96 \$</td> </tr> <tr> <td>Construction Sébastien Lemay</td> <td>Ch. Pratte</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Ch. Lac Perkins</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chemin Roy</td> <td>20 120,63 \$</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>	Domaine Rief s.e.n.s.	Chemin Rief	621,16 \$	Mun. St-Georges-de-Windsor	Route Paradis	2 084,66 \$	Crhistian Perreault	Partie Privée			Chemin du lac Perkins	1 381,22 \$	Alliance Magnésium	Ch. Haslett Nord et Sud	9 381,96 \$	Construction Sébastien Lemay	Ch. Pratte			Ch. Lac Perkins			Chemin Roy	20 120,63 \$
Domaine Rief s.e.n.s.	Chemin Rief	621,16 \$																							
Mun. St-Georges-de-Windsor	Route Paradis	2 084,66 \$																							
Crhistian Perreault	Partie Privée																								
	Chemin du lac Perkins	1 381,22 \$																							
Alliance Magnésium	Ch. Haslett Nord et Sud	9 381,96 \$																							
Construction Sébastien Lemay	Ch. Pratte																								
	Ch. Lac Perkins																								
	Chemin Roy	20 120,63 \$																							
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p> <p>Le rapport des permis émis pour le mois d'octobre 2020 est déposé.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>																								
<p>401-2020</p>	<p>7.1 Règlement numéro 213-2020 –Gestion de la chasse en périmètre urbain - Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par madame Nathalie Boissé à la séance du 5 octobre 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présentation du Règlement numéro 213-2020 a été faite lors de la séance du 19 octobre 2020 par la directrice générale madame Josée Vendette;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert, APPUYÉE par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2020</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>																								
<p>402-2020</p>	<p>7.2 École Masson – Permission et demande de main-d'œuvre – Projet plein air</p> <p>CONSIDÉRANT que les administrateurs de l'École Masson désirent faire un sentier entre L'École Masson et la piste cyclable;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville ne peut autoriser les travaux que sur la partie qui appartient à la Ville et que les responsables devront demander les autorisations nécessaires aux autres parties en cause;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise les administrateurs de l'École Masson à réaliser le sentier et que cette autorisation n'est valable que sur la portion appartenant à la Ville;</p> <p>QU'information soit donnée aux responsables que la Ville ne fournira pas de main-d'œuvre pour la réalisation du projet;</p> <p>QU'ils devront obtenir toutes les autorisations nécessaires avant le début des travaux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>																								
	<p>7.3 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des Sources – Compte-rendu – Information</p> <p>Madame Vendette et monsieur Dionne indiquent que la rencontre du 28 octobre s'est bien déroulée. Le compte rendu de la rencontre a été transmis à tous les membres du conseil.</p>																								

 No de résolution ou annotation	<p>7.4 Schéma d'aménagement et de développement durable 2020- Information</p> <p>Le dépôt du Schéma d'aménagement et de développement durable a été fait le 18 novembre 2020.</p> <p>Le Maire explique le déroulement de la rencontre, notamment le nombre de membres présents mais aussi les points particuliers inclus dans le projet du nouveau schéma d'aménagement.</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p> <p>8.1 Résumé du mois de novembre</p> <p>La directrice générale dépose le rapport du mois de novembre 2020 produit par le directeur du service de sécurité incendie monsieur Alain Roy.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p>
	<p>9.1 Industries Palco Inc – Problématique de bruit</p> <p>Le Maire mentionne que le président de Industries Palco inc, monsieur Thomas Deshaies, travaille actuellement afin de trouver des solutions pour ensuite les présenter aux personnes incommodées par le bruit. Les tests se feront au printemps.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>(Aucune question)</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, et la directrice générale résument le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> <p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Les rapports de monsieur le conseiller Jean-Guy Laroche pour le mois d'octobre et de novembre sont déposés.</p> <p>Le rapport de monsieur le conseiller Jean-Guy Dionne pour le mois de novembre est déposé.</p> <p>Le rapport de madame la conseillère Nathalie Boissé pour le mois de novembre est déposé.</p> <p>Les rapports de madame la conseillère Ginette Pinard pour les mois d'octobre et de novembre 2020 sont déposés.</p> <p>Les rapports produits par les conseillers sont disponibles sur le site internet de la Ville de Danville.</p>
	<p>12.0 VARIA</p>
	<p>12.1 Triphasé en milieu rural – Information</p> <p>Le Maire encourage les citoyens à faire savoir à leur député provincial, amicalement, de faire en sorte que la Ferme S. Roy reçoive une subvention du ministère en regard d'un projet de ligne électrique triphasée en milieu rural.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>La prochaine assemblée ordinaire sera le lundi 14 décembre 2020 à 19 h.</p> <p>L'assemblée extraordinaire d'adoption du budget 2021 sera le lundi, 14 décembre 2020 à 20 h.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Madame Francine Labelle-Girard mentionne que la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources a reçu un prix dans la catégorie Chambre de commerce de</p>



No de résolution
ou annotation

403-2020

l'année - Petite chambre moins de 200 membres lors du Gala de la Fédération des
Chambres de commerces 2020.

MOT DE FERMETURE

Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce le mot de fermeture.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 11.

ADOPTÉE.

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la
Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette
Directrice générale